

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====
Séance du 05 juin 2014 à 20 h 00

L'an deux mil quatorze le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Richard CHATELLIER, Maire.

Présents : Christophe AHUIR - Laurence AUGRAIN - Marie-France BAUCHER - Gérard BÉDUBOURG - Daniel BORDIER - Dany BORDIER - Alain BUONOMANO - Richard CHATELLIER - Noëlle COURTAULT - Didier DARNIGE - Nicolas DELBARRE-CAUX (*à partir de 20h15 soit au n°58/2014*) - Françoise DUBOIS - Karine FLAGELLE - Corine FOUGERON - Valérie GLON - Christophe GUYON - Emmanuelle LOUAIL - Cyrille MARTIN - Aline MÉRY - René PINON - Muriel REGNIER - Jean-Louis ROGUET - Marie-France TASSART - Danielle VERGEON - Catherine WOLF

Excusés : Clarisse BROUSTAUD – Romaric ROCHETTE - Nicolas DELBARRE-CAUX (*jusqu'à 20h14 soit au n°57/2014*)

Absent : NEANT

Pouvoir :

- de Clarisse BROUSTAUD à Farine FLAGELLE
- de Romaric ROCHETTE à Richard CHATELLIER

Secrétaire : Alain BUONOMANO

Date de la convocation : 28 mai 2014

Nombre de Conseillers en exercice 27
Nombre de Conseillers présents 24 (*jusqu'à 20h14 soit au n°57/2014*)
25 (*à partir de 20h15 soit au n°58/2014*)

Délibération n°59/2014 **AGENDA 21 LOCAL / CANDIDATURE A UNE MISSION
D'EXPERTISE PREALABLE A SON ELABORATION
MENEÉ PAR LA REGION CENTRE**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 27, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : de candidater auprès du Conseil Régional du Centre afin que la Commune de Nazelles-Négron soit accompagnée dans une réflexion préalable à l'élaboration de son Agenda 21 local (« étape 1 »).

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération n°60/2014 HOMOLOGATION DES SENTIERS DE RANDONNEE DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAIN

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 27, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : de donner son accord à la commune de Montreuil-en-Touraine pour l'utilisation des chemins appartenant à la commune de Nazelles-Négron (*cf. plan annexé*), dans le cadre de sa demande d'homologation de ses tracés de sentiers de randonnée auprès des organismes compétents.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération n°61/2014 FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) PARTICIPATION 2014

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le vote du budget et le montant inscrit à la ligne budgétaire 6558 « Autres contributions obligatoires »,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 27, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : dans le cadre du soutien au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), d'accorder au Conseil Général d'Indre-et-Loire une participation pour l'année 2014 sur la base de 0,45 € par habitant.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération n°62/2014 CAMPING / RASSEMBLEMENT DE 2 CV

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 27, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : de voter un tarif forfaitaire dans le cadre du rassemblement de Citroën 2 CV les 04, 05 et 06 juillet prochain au camping municipal des Pâtis ainsi qu'il suit : *01 emplacement accueillant 02 véhicules, 02 tentes et 04 campeurs sera facturé 5,00 € par jour.*

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération n°63/2014 ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 00, ABSTENTION : 05

Décide

Article 1 : d'admettre en non-valeur les produits locaux figurant dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 1 022,34 €.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération n°64/2014 EXERCICE 2014 - DECISION MODIFICATIVE N°03

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 27, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : d'approuver des virements et inscriptions de crédits en section d'investissement du Budget Primitif 2014 ainsi qu'il suit :

N°	OPERATION	IMPUTATION		LIBELLE	MONTANT
		Nature	Fonction		
1	Dépense	21821	71ATM	Achat d'un mini-bus	+ 20 000 €
2	Dépense	21286	414CAMP	Installation de jeux extérieurs « enfant » au camping	+ 12 000 €
3	Dépense	21884	024FC	Achat d'un barnum	+ 1 700 €
4	Recette	165	71LOG	Dépôts et cautionnements reçus	+ 214,58 €
5	Recette	1322	824URB	Subvention de la Région Centre	+ 20 200 €
6	Dépense	020	01NA	Dépenses imprévues	- 13 285,42 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération n°65/2014 TARIFICATION DES SOIREES « MIX-GRILL » DU CAMPING

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 26, CONTRE : 00, ABSTENTION : 01

Décide

Article 1 : d'instituer, pour 2014, des droits de participation aux manifestations festives du camping municipal des Pâtis ainsi qu'il suit :

- 13,50 € par adulte
- 6,00 € par enfant (jusqu'à 10 ans inclus)

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération n°66/2014 FONCTIONNEMENT DE L'ALSH DENISE GENCE ET DES SERVICES PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 27, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

- Article 1 : de supprimer le prix du repas de 2,90 € par jour et par enfant, pour ne laisser que le tarif de l'ALSH Denise Gence établit au regard du quotient familial.
- Article 2 : de voter un tarif de 0,25 € par ¼ d'heure par enfant maternel ou élémentaire qui fréquente l'APS.
- Article 3 : de modifier la délibération n°80/2013 du 12 novembre 2013 en conséquence.
- Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Délibération n°67/2014 CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 27, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Considérant que, à la suite des élections municipales, il convient de constituer des Commissions Municipales,

Considérant que la composition des différentes Commissions Municipales respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

Décide

- Article 1 : à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour désigner les membres des commissions municipales conformément aux dispositions de l'article L.2121-21-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Article 2 : de déterminer la composition des Commissions Municipales telle qu'elle figure au tableau annexé à la présente délibération.
- Article 3 : d'abroger la délibération n°26/2014 du 18 avril 2014.

La présente séance du Conseil Municipal a donné lieu à 9 délibérations numérotées de 59 à 67 que nous avons signées ensemble.

Richard CHATELLIER

Marie-France BAUCHER

Didier DARNIGE

Karine FLAGELLE

Christophe AHUIR

Daniel BORDIER

Laurence AUGRAIN

Cyrille MARTIN

Danielle VERGEON

Gérard BÉDUBOURG

Noëlle COURTAULT

Jean-Louis ROGUET

Muriel REGNIER

Dany BORDIER

Catherine WOLF

Emmanuelle LOUAIL

Christophe GUYON

Nicolas DELBARRE-CAUX

Aline MÉRY

René PINON

Marie-France TASSART

Valérie GLON

Françoise DUBOIS

Alain BUONOMANO

Corine FOUGERON

